



Convocation pour faute voir licenciement

Par **Michelc**, le **19/06/2019** à **19:34**

Bonjour,rnrnJe suis conducteur d'engins de travaux publics dans le secteur BTP. Je conduit généralement une grue.rnrnMon patron ma envoyé seul sur un chantier faire de l' enrobé je n'en avait jamais fais seul juste pour aider les collègues quelques fois. rnLa faute serait donc que j'ai mal réalisé le travail, mon patron à t-il le droit de me le reprocher? Du fait que j'étais seul et je suis conducteur d'engins travaux publics cette tâche relevait-elle de ma compétence ?rnMerci.rnrn rnrn

Par **morobar**, le **20/06/2019** à **08:47**

Bjr,rnrnIl va falloir choisir soigneusement un assistant en mesure de recueillir les griefs de l'employeurs et vos réponses dans un PV compte rendu.rnrnOn ne peut pas présumer des reproches et de la sanction définitive à ce stade de votre exposé, mais si le licenciement est envisagé, il y a une forte probabilité que ce soit la sanction qui interviendra et sera notifiée.